



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 25 mars 2025 — N° 192

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Journée Lavande pour l'épilepsie.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 55^e anniversaire de l'Escadron 784 Saint-Vincent-de-Paul.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Vincent.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de porter le message d'artistes de la Grande mobilisation pour les arts au Québec.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des citoyens de Saint-Boniface dans le cadre du concours Kraft Hockeyville 2025.

25 mars 2025

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alberto Abiera.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet pilote visant la création d'un poste de gestionnaire responsable à l'Hôpital d'Argenteuil.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Bernard Landry.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Josée Chassé.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Le Quartier des Femmes.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe iGEM Outaouais, gagnante d'une médaille d'argent à la compétition scientifique iGEM 2024 à Paris.

Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Martine Caron.

25 mars 2025

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Pierre Roy, ancien député de Joliette.

Mme la présidente donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 24 mars 2025, adressée à M. Siegfried Peters, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections, relativement à l'élection partielle tenue le 17 mars 2025 dans la circonscription électorale de Terrebonne.

Mme la présidente dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant Mme Catherine Gentilcore candidate élue dans la circonscription électorale de Terrebonne.

(Dépôt n° 2391-20250325)

Puis, elle dépose :

Une lettre, en date du 20 mars 2025, que lui a adressée M. Gabriel Nadeau-Dubois, député de Gouin, l'informant de sa démission à titre de chef du deuxième groupe d'opposition;

(Dépôt n° 2392-20250325)

Une lettre, en date du 21 mars 2025, que lui a adressée Mme Ruba Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, l'informant de sa nomination à ce titre depuis le 24 mars 2025 et l'avisant que Mme Alejandra Zaga Mendez, députée de Verdun, et M. Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri-Sainte-Anne, conservent leurs fonctions respectives de whip et de leader du deuxième groupe d'opposition.

(Dépôt n° 2393-20250325)

25 mars 2025

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur la lieutenant-gouverneure à Mme la présidente, qui en fait lecture à l'Assemblée :

BUREAU DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2026.

Québec, le 3 mars 2025

Manon Jeannotte

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

La stratégie de gestion des dépenses et les renseignements supplémentaires – Budget de dépenses 2025-2026 – Volume 1 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2394-20250325)

Les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes – Budget de dépenses 2025-2026 – Volume 2 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2395-20250325)

Les crédits et dépenses des portefeuilles – Budget de dépenses 2025-2026 – Volume 3 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2396-20250325)

Les crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées – Budget de dépenses 2025-2026 – Volume 4 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2397-20250325)

Le plan annuel des investissements et des dépenses en ressources informationnelles – Budget de dépenses 2025-2026 – Volume 5 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2398-20250325)

25 mars 2025

Le plan québécois des infrastructures 2025-2035 – Budget de dépenses 2025-2026 – Volume 6 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2399-20250325)

La stratégie de gestion des dépenses 2025-2026 en bref (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2400-20250325)

M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, dépose :

Liste détaillée des projets d'infrastructures – Plan québécois des infrastructures 2025-2035 – Budget de dépenses 2025-2026 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2401-20250325)

Les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures – Budget de dépenses 2025-2026 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2402-20250325)

Le plan québécois des infrastructures 2025-2035 en bref (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2403-20250325)

Puis, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 280 du Règlement, les crédits budgétaires 2025-2026 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart des crédits.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

25 mars 2025

Motions sans préavis

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2025-2026, conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

QUE, dès l'appel des affaires du jour de la séance du mercredi 26 mars 2025, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Santé puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre responsable des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'à 13 heures, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière poursuive ses travaux et puisse compléter, si nécessaire, les échanges entre les députés de l'opposition et le ministre responsable des Services sociaux;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre des Finances puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure le ministre de la Sécurité publique puisse échanger avec les députés de l'opposition;

25 mars 2025

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2025-2026;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges soient fixées à un maximum de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 2 minutes 59 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute 58 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 40 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 24 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE, pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 1 minute 30 secondes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

QU'à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

25 mars 2025

QUE, malgré les dispositions de l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 février 2025 par M. Chassin (Saint-Jérôme) concernant une demande visant à autoriser la transformation des dépouilles par la méthode de la terramation.

(Dépôt n° 2404-20250325)

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 25 mars 2025.

(Dépôt n° 2405-20250325)

25 mars 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 18, 19 et 20 mars 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.

(Dépôt n° 2406-20250325)

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 18, 19 et 20 mars 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out.

(Dépôt n° 2407-20250325)

Questions et réponses orales

Mme la présidente rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite de l'élection d'une nouvelle députée membre du 3^e groupe d'opposition et de la démission d'un député indépendant.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Concernant les déclarations de députés, le 3^e groupe d'opposition aura droit à une déclaration supplémentaire, en remplacement d'une déclaration du groupe parlementaire formant le gouvernement. Cette déclaration sera celle qui était attribuée jusqu'à récemment au député indépendant d'Arthabaska à même les déclarations du groupe parlementaire formant le gouvernement duquel il était issu, au 8^e rang de la 8^e séance du cycle.

25 mars 2025

Pour ce qui est de la répartition des questions lors de la période des questions et réponses orales, le 3^e groupe d'opposition aura droit à 3 questions supplémentaires par cycle de 11 séances, pour un total de 14 questions par cycle. Ce changement vise notamment à préserver une répartition proportionnelle des questions parmi les groupes parlementaires d'opposition, en tenant compte de l'ajout d'une députée membre du 3^e groupe d'opposition, tout en respectant le plus possible les paramètres négociés par les groupes parlementaires en début de législature.

Quant aux affaires inscrites par les députés de l'opposition et aux interpellations, les cycles seront dorénavant de 15 séances plutôt que de 14. Afin de maintenir un certain équilibre entre les groupes parlementaires d'opposition, l'opposition officielle et le 3^e groupe d'opposition auront ainsi droit à une mesure supplémentaire par deux cycles de 15 séances. Ce changement entre en vigueur dès maintenant, alors que l'Assemblée débute cette semaine un nouveau cycle pour les affaires inscrites par les députés de l'opposition et qu'elle en sera au 3^e rang du cycle lors de la prochaine interpellation.

Enfin, les temps de parole pour les différents débats restreints sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle proportion entre les groupes parlementaires et de la démission du député d'Arthabaska.

Puis, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période des questions, les déclarations de députés, les débats restreints, les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition et les interpellations.

(Dépôt n° 2408-20250325)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

25 mars 2025

Motions sans préavis

M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant la reconnaissance du Centre-du-Québec comme une région sociosanitaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 40 ans d'existence de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et l'impact majeur de cette organisation dans la découverte, la conservation et l'accessibilité à notre magnifique territoire québécois;

QU'elle rappelle que le 20 mars 1985, le gouvernement du Québec mettait sur pied cette nouvelle société d'État pour assurer la gestion de certains établissements récréotouristiques et que quarante ans plus tard, ce réseau s'étend sur 53 000 km², répartis en 23 parcs nationaux, 13 réserves fauniques, Sépaq Anticosti, un parc marin ainsi que 8 établissements touristiques;

25 mars 2025

QU'elle souligne plus de 9,4 millions de visites annuelles pour l'année 2023-2024 en raison du dévouement, de la vision et de la passion des personnes qui ont contribué au développement de la Sépaq au fil des années, et qui ont permis à cette organisation de se transformer en un véritable acteur clé pour la pratique du plein air au Québec en plus d'être une magnifique carte de visite à l'international.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les Québécoises et les Québécois sont nombreux à annuler leurs projets de vacances aux États-Unis dans la foulée des actions du président Trump contre le Canada;

QU'elle invite le gouvernement caquiste à saisir cette opportunité de mettre en valeur l'offre touristique de toutes nos régions, conjointement avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, à travers une campagne publicitaire visant à promouvoir le tourisme au Québec auprès de la population.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 397 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

25 mars 2025

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec.
-

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.
-

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 16, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 38.

25 mars 2025

À 15 h 39, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 08.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Girard, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le sommaire des opérations budgétaires – Résultats préliminaires 2024-2025 –
Tableau 1;

(Dépôt n° 2409-20250325)

Le sommaire des opérations budgétaires – Prévisions 2025-2026 – Tableau 2;

(Dépôt n° 2410-20250325)

Les revenus – Prévisions 2025-2026 – Tableau 3;

(Dépôt n° 2411-20250325)

Les dépenses – Prévisions 2025-2026 – Tableau 4;

(Dépôt n° 2412-20250325)

Le plan budgétaire – Budget 2025-2026 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2413-20250325)

Les renseignements additionnels – Budget 2025-2026 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2414-20250325)

25 mars 2025

Le discours sur le budget – Budget 2025-2026 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2415-20250325)

Le budget en bref – Budget 2025-2026 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2416-20250325)

Le fascicule intitulé *Innover pour prospérer* – Budget 2025-2026 (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 2417-20250325)

À la fin de son intervention, M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 26 mars 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 31, Mme la présidente lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 26 mars 2025, à 9 h 40.

25 mars 2025

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 25 mars 2025, à 15 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, M. Girard (Lac-Saint-Jean) et M. Rivest (Côte-du-Sud), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 79 Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux

Le mardi 25 mars 2025, à 15 h 40, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et M. Rivest (Côte-du-Sud), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 86 Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité

La Présidente

NATHALIE ROY

25 mars 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 397)

POUR - 99

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)		